Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 078-217803808-20260921-20260994-DE

2026

Ville de Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

DELIBERATION N°2026-09-94
Adoption du règlement du parking du centre-ville

L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 septembre 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.
La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Aude GUERITEAU, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Elise GUERET MAGNE, Thomas LECOT, Faustine URBAIN, Emile FIALIP, Mélanie RAULT, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Aline READ, Vincent LAVISSE

REPRESENTÉS :
Virginie BONIN par Vincent LAVISSE

ABSENTS : Virginie PRET

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	:	29	
Représentés	:	1	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	:	28	Philippe CHOLET est désigné(e) secrétaire de séance
Présents	:	27	
Absents	:	1	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-29, L. 2212-1 et suivants, et L. 2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire et aux compétences de la commune ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 417-9 à R. 417-12 concernant le stationnement gênant, abusif ou dangereux ;

VU le contrat d'exploitation confiée à la société FACILITY PARK pour la gestion du parc de stationnement du Centre-Ville ;

VU le projet de règlement intérieur encadrant les conditions d'utilisation, de sécurité, d'accès et d'exploitation du parking du Centre-Ville ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Maule de règlementer son nouveau parking situé dans le centre-ville de Maule ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 078-217803808-20260921-20260994-DE

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Finances et Affaires générales réunie le jeudi 10 septembre 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 oppositions,

1/ APPROUVE le Règlement Intérieur du parking du Centre-Ville de Maule, annexé à la présente délibération.

2/ AUTORISE Monsieur le Maire, à signer ledit règlement intérieur ainsi que toute pièce nécessaire à son application et à sa diffusion au public.

3/ CHARGE les services municipaux compétents de veiller au respect de la mise en œuvre de ce règlement en coordination avec la société FACILITY PARK.

MAIRIE DE MAULE (YVELINES)

Philippe CHOLET — Le secrétaire de séance

Olivier LEPRETRE — Le Maire